

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence :

*M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard*

Vice-présidence :

*M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont*

Membres :

*M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont*

*M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles*

*M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahunsiac–
Cartierville*

*M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve*

*M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun*

*M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension*

Le 15 avril 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247231002

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest et Verdun. Dépense totale de 10 587 926,65 \$ (contrat : 9 429 933,32 \$ + contingences : 942 993,33 \$ + incidences : 215 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 509905 - 3 soumissionnaires

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247231002

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest et Verdun. Dépense totale de 10 587 926,65 \$ (contrat : 9 429 933,32 \$ + contingences : 942 993,33 \$ + incidences : 215 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 509905 - 3 soumissionnaires

À sa séance du 27 mars 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 3 avril 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Division de la conception des travaux, de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont d'abord rappelé que la réhabilitation de conduites d'eau par chemisage représente de nombreux avantages, dont la rapidité de réalisation des travaux, de remise en état des lieux ainsi que la réduction des perturbations et des sols à disposer. Dans le contexte actuel de déficit d'entretien des réseaux d'eau, cette technique permet de réhabiliter un grand nombre de conduites. Étant donné l'ampleur des travaux et pour favoriser la concurrence, le programme de réhabilitation de conduite d'eau potable a été divisé en cinq contrats, dont celui-ci qui prévoit des travaux sur 5,2 kilomètres dans les arrondissements de Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest et Verdun.

L'appel d'offres a été publié du 15 janvier au 27 février 2024. Durant cette période, cinq addendas ont été émis, dont deux pour reporter la date d'ouverture des soumissions. Parmi les six preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une soumission. L'offre de

Sanexen Services Environnementaux inc. s'est avérée être la plus basse, avec un écart de (-32,3 %) avec l'estimation préparée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Selon les personnes invitées, l'adjudicataire a déposé un prix très compétitif pour l'ensemble des articles au bordereau comparativement à la moyenne des prix obtenus dans les autres soumissions de la saison 2023-2024. Elles ont également souligné le très faible écart (moins de 1 %) entre les trois soumissionnaires. Cet écart majeur avec l'estimation serait attribuable au fait qu'il s'agit du dernier appel d'offres du programme pour la saison. Puisque la soumission de Sanexen Services Environnementaux inc. a été déclarée conforme, les responsables ont conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

Durant la période d'échanges qui a suivi, la Commission a voulu savoir si les rues qui présentent des entraves particulières étaient un facteur qui est pris en compte dans la préparation des estimations. Les personnes invitées se sont faites rassurantes en précisant que ces exigences sont effectivement considérées pour calculer le coût des travaux. Une évaluation et un gabarit sont produits pour chacune des rues afin que l'estimation soit la plus juste possible. En ce qui a trait aux écarts entre les soumissionnaires, comment expliquer qu'ils se situent tous à l'intérieur de 1 %? ont questionné les membres. Selon les responsables, la concurrence était forte entre les soumissionnaires pour mettre la main sur le dernier appel d'offres de la saison. Ils ont souligné avoir exploré cette année une nouvelle approche en annonçant à l'avance les contrats à venir du SIRR afin de susciter l'intérêt des entrepreneurs pour les appels d'offres de la Ville. En début de saison, la direction a participé à un dîner-conférence de l'Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI) où elle a présenté les types de projets et les programmes à venir. Cela permettrait ainsi aux entrepreneurs d'avoir une meilleure prévisibilité, notamment lorsque vient le temps de se procurer de la machinerie et d'amortir le coût des équipements. Ils peuvent également mieux planifier leur carnet de commandes et d'y réserver une place pour les contrats de la Ville. Dans le cas du présent contrat, l'information était connue qu'il s'agissait du dernier contrat, c'est pourquoi les prix étaient en deçà des hypothèses sur lesquelles se basent les estimations. La Commission a tenu à féliciter le SIRR pour l'initiative et l'a encouragé à poursuivre la démarche.

Conclusion

À l'issue de la présentation, la Commission a brièvement discuté de l'initiative du SIRR. Les membres sont d'avis que la démarche doit être soulignée et qu'elle pourrait certainement être reprise par d'autres unités d'affaires. Par ailleurs, il serait important que la stratégie de sollicitation du marché soit mieux exposée dans les documents de présentation destinés aux commissaires, notamment lorsqu'il s'agit d'une nouvelle approche, car celle-ci peut avoir une incidence sur le prix et les écarts.

Puis, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247231002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.